



# 51



SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) • Site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,

nous avons donc rencontré Jeanine Dubié et Jean Glavay ensemble cet après-midi. Ils nous ont consacré un peu plus d'1h malgré leur emploi du temps chargé.

Courtoisie et écoute étaient au RDV.

Nous leur avons exposé nos désaccords, inquiétudes et revendications par rapport à ce projet de loi. Nous avons aussi salué les avancées que constituent l'abandon du non remplacement des enseignants partant à la retraite, de la perspective de création de 60 000 emplois durant la mandature, et du rétablissement d'une formation initiale pour les enseignants.

Cependant, le texte ne présente pas la rupture nécessaire avec les dérives néo-libérales qui ont conduit notre système éducatif dans l'impasse dans laquelle il se trouve.

Nous avons abordé la question des compétences par rapport aux connaissances et aux savoirs, avec leurs corollaires évaluations, socle commun, formation utilitariste, demande de résultats quantifiables à tous les niveaux, compétitivité (c'est à la mode), ...

La formation initiale et la formation continue, les nouvelles missions assignées aux RASED, le poids croissant des collectivités territoriales sur l'école et son fonctionnement (rythmes et temps péri-scolaire), PET, les enfants en situation de handicap, les AVS, ... ont été l'occasion d'échanges animés.

Mais aussi le ressenti des enseignants qui ne voient pas une amélioration de leurs conditions de travail depuis que le gouvernement a changé, sauf dans les écoles qui ont pu bénéficier de la dotation supplémentaire de juillet.

Nous avons exposé notre regret que les enseignants n'aient pas été associés en tant que tels, au travail de préparation de la loi, et celui que le MEN n'ait pas donné de consigne claire à notre hiérarchie pour que nous puissions travailler en paix et en confiance.

2 gestes forts, qui n'auraient pas coûté grand chose en terme financier, mais qui auraient été appréciés par une profession malmenée et méprisée depuis de trop longues années.

Concernant les rythmes, la synthèse de notre enquête flash donne les résultats suivants : réponses faites par rapport à ce qui était annoncé jusqu'au 9 janvier 2013 en terme de rythmes scolaires

- semaine à 4 jours : POUR **66%**
- semaine à 4 jours et demi avec cours le mercredi : POUR **8%**
- semaine à 4 jours et demi avec cours le samedi : POUR **13%**
- ne se prononcent pas : **13%**

les arguments le plus souvent cités pour défendre la semaine à 4 jours :

- nécessité d'une coupure dans la semaine pour les élèves et les enseignants.
- pas de révision générale de la rythmicité annuelle (pression du tourisme : les Députés conviennent qu'il s'agit de raisons économiques et non de l'intérêt des élèves)

- transfert de temps scolaire vers temps péri-scolaire : pas de garantie sur la qualité de ces activités ni sur l'égalité d'accès ; leurs conséquences sur le temps de classe.
- allègement du temps quotidien très faible.
- pas de révision des programmes en amont.
- surcoût financier pour les enseignants.
- les rythmes scolaires doivent être pris en compte dans la globalité du temps de l'enfant et dans la globalité des paramètres qui régissent le système éducatif, et non isolés de tout contexte, y compris social et culturel.
- l'école n'est pas une garderie.

Nous avons également informés nos Députés sur l'hypothèse de travail du Recteur en terme de carte scolaire : - 6 postes pour le 65.

Nous perdrons donc 1 poste de plus que ce qui nous a été accordé en juillet ...

Je reprends d'une main, ce que je t'ai donné de l'autre ... avec les intérêts.

Nous avons souligné que, pour le SNUipp, c'est la dotation académique qui est insuffisante pour faire face aux besoins démographiques de certains territoires, sans altérer les conditions de scolarisation dans les autres départements.

cordialement,  
joëlle noguère



# 51



SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) • Site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,

nous avons donc rencontré Jeanine Dubié et Jean Glavay ensemble cet après-midi. Ils nous ont consacré un peu plus d'1h malgré leur emploi du temps chargé.

Courtoisie et écoute étaient au RDV.

Nous leur avons exposé nos désaccords, inquiétudes et revendications par rapport à ce projet de loi. Nous avons aussi salué les avancées que constituent l'abandon du non remplacement des enseignants partant à la retraite, de la perspective de création de 60 000 emplois durant la mandature, et du rétablissement d'une formation initiale pour les enseignants.

Cependant, le texte ne présente pas la rupture nécessaire avec les dérives néo-libérales qui ont conduit notre système éducatif dans l'impasse dans laquelle il se trouve.

Nous avons abordé la question des compétences par rapport aux connaissances et aux savoirs, avec leurs corollaires évaluations, socle commun, formation utilitariste, demande de résultats quantifiables à tous les niveaux, compétitivité (c'est à la mode), ...

La formation initiale et la formation continue, les nouvelles missions assignées aux RASED, le poids croissant des collectivités territoriales sur l'école et son fonctionnement (rythmes et temps péri-scolaire), PET, les enfants en situation de handicap, les AVS, ... ont été l'occasion d'échanges animés.

Mais aussi le ressenti des enseignants qui ne voient pas une amélioration de leurs conditions de travail depuis que le gouvernement a changé, sauf dans les écoles qui ont pu bénéficier de la dotation supplémentaire de juillet.

Nous avons exposé notre regret que les enseignants n'aient pas été associés en tant que tels, au travail de préparation de la loi, et celui que le MEN n'ait pas donné de consigne claire à notre hiérarchie pour que nous puissions travailler en paix et en confiance.

2 gestes forts, qui n'auraient pas coûté grand chose en terme financier, mais qui auraient été appréciés par une profession malmenée et méprisée depuis de trop longues années.

Concernant les rythmes, la synthèse de notre enquête flash donne les résultats suivants : réponses faites par rapport à ce qui était annoncé jusqu'au 9 janvier 2013 en terme de rythmes scolaires

- semaine à 4 jours : POUR **66%**
- semaine à 4 jours et demi avec cours le mercredi : POUR **8%**
- semaine à 4 jours et demi avec cours le samedi : POUR **13%**
- ne se prononcent pas : **13%**

les arguments le plus souvent cités pour défendre la semaine à 4 jours :

- nécessité d'une coupure dans la semaine pour les élèves et les enseignants.
- pas de révision générale de la rythmicité annuelle (pression du tourisme : les Députés conviennent qu'il s'agit de raisons économiques et non de l'intérêt des élèves)

- transfert de temps scolaire vers temps péri-scolaire : pas de garantie sur la qualité de ces activités ni sur l'égalité d'accès ; leurs conséquences sur le temps de classe.
- allègement du temps quotidien très faible.
- pas de révision des programmes en amont.
- surcoût financier pour les enseignants.
- les rythmes scolaires doivent être pris en compte dans la globalité du temps de l'enfant et dans la globalité des paramètres qui régissent le système éducatif, et non isolés de tout contexte, y compris social et culturel.
- l'école n'est pas une garderie.

Nous avons également informés nos Députés sur l'hypothèse de travail du Recteur en terme de carte scolaire : - 6 postes pour le 65.

Nous perdrons donc 1 poste de plus que ce qui nous a été accordé en juillet ...

Je reprends d'une main, ce que je t'ai donné de l'autre ... avec les intérêts.

Nous avons souligné que, pour le SNUipp, c'est la dotation académique qui est insuffisante pour faire face aux besoins démographiques de certains territoires, sans altérer les conditions de scolarisation dans les autres départements.

cordialement,  
joëlle noguère